

*Amstrong*

**SÉCRET**

**ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE**

No. 9  
CP.5/K/SECRET/9  
27 November 1950  
FRENCH  
ORIGINAL: ENGLISH

**PARTIES CONTRACTANTES**

GRUPE DE TRAVAIL "K" DES CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XII:4(b)

RESTRICTIONS APPLIQUEES PAR LE PAKISTAN AUX IMPORTATIONS EN PROVENANCE  
DE LA ZONE DOLLAR

Déclaration faite par M. Azis Ahmad  
au nom de la délégation du Pakistan  
à la 10ème séance,  
tenue le jeudi, 23 novembre 1950, à 10 h.30.

Les diverses déclarations faites par des représentants au nom de la zone sterling ainsi que les renseignements de base fournis par le Fonds monétaire international en vue des présentes consultations me dispenseront de m'étendre longuement sur la situation du Pakistan.

A la quatrième session des Parties Contractantes qui s'est tenue à Genève la délégation du Pakistan a indiqué au Groupe de travail intéressé qu'en vertu de l'accord intervenu en juillet 1949 entre les pays du Commonwealth (zone sterling), il avait été décidé que chacun de ces pays ramènerait à un chiffre inférieur de 25% à celui de 1948 le montant de ses demandes de prélèvements sur les réserves de la zone sterling, destinés à régler des importations en provenance de pays de la zone dollar. Cette décision avait été prise en raison de l'aggravation de la situation des réserves en dollars de la zone sterling, survenue avant juillet 1949. La balance des paiements du Pakistan avec la zone dollar a continué à accuser un déficit sévère. Le tableau suivant indique l'état de la balance des paiements entre le Pakistan et la zone dollar depuis 1948:

Balance des paiements du Pakistan avec la zone dollar (en millions de dollars  
des Etats-Unis)

	1948	1949				1950	
	1er Trimestre	2me Trimestre	3me Trimestre	4me Trimestre	1er Trimestre	2me Trimestre	
Importations	29	33	15	7			
Divers	2	2	2	1			
Total	31	35	17	8			
Exportations	16	11	3	3			
Divers	-	-	-	-			
Total	16	11	3	3			
Déficit	15	24	14	5	1	13	

(1) La Banque d'Etat du Pakistan n'ayant commencé ses opérations que le 1er juillet 1948, on ne dispose pas pour l'année 1948 d'indications relatives à la répartition de cette somme.  
(2) Chiffres estimatifs provisoires du Royaume-Uni.

Dans ces conditions, le montant maximum des crédits ouverts en devises, pour la zone de comptes américains a été, en 1949/50, réduit de 25,4%. Le montant maximum des crédits ouverts en devises pour 1948/49 en vue du règlement de transactions avec l'ensemble de la zone des monnaies fortes était de 239,628 millions de roupies. Selon les estimations, les trois quarts de ce montant ont trait à la zone de comptes américains. Le montant maximum pour la zone de comptes américains en 1948/49 serait de 179,721 millions de roupies. Le montant maximum des crédits ouverts en devises, pour la zone de comptes américains en 1949/50 a été fixé à 132,711 millions de roupies.

Le régime de contrôle des importations institué par le Pakistan et les modalités selon lesquelles il est appliqué sont décrits très clairement dans le document de base établi par le Fonds monétaire international. Il me suffira donc de résumer brièvement les indications contenues dans ce document.

Pour l'application du régime des licences, l'année est divisée en deux périodes d'expédition qui vont, respectivement, de janvier à juin et de juillet à décembre. A la veille de chaque nouvelle période d'expédition, le haut fonctionnaire chargé du contrôle général des importations et des exportations publie des avis dans lesquels il invite les négociants à présenter leurs demandes et donne des directives d'ordre général. Un montant global en devises pour chaque période d'expédition est établi, compte tenu des rentrées de devises étrangères du Pakistan, des sommes en sterling libérées par le Royaume-Uni sur nos soldes des années de guerre, des importations antérieures et des besoins estimatifs du pays au cours de la période d'expédition qui s'ouvre. Lorsque le montant global a été fixé, les crédits sont répartis entre les diverses catégories de marchandises, compte tenu des importations antérieures et des besoins futurs des produits en question.

Les chiffres relatifs à la balance des paiements que j'ai communiqués au Groupe de travail, n'indiquent aucune amélioration sensible. Cependant, malgré cela, le gouvernement du Pakistan a été à même d'assouplir quelque peu son programme d'importations en provenance de la zone dollar. Le document du Fonds monétaire international contient aux pages 33 à 43 (texte anglais) des indications relatives à la licence O.G.L. N° 10 qui est entrée en vigueur en juillet dernier. Aucune des licences O.G.L. précédemment délivrées ne s'appliquait à la zone de comptes américains; au contraire, en vertu de la nouvelle licence O.G.L., l'outillage et les machines peuvent être importés de la zone de comptes américains sans licence d'importation. Certains produits chimiques sélectionnés, les fils retors et filés de coton et les tissus de coton peuvent également être importés de la zone de comptes américains. Ainsi la licence O.G.L. N° 10 a une portée plus large qu'aucune des licences O.G.L. délivrées dans le passé. De même, pour la période envisagée, c'est-à-dire le deuxième semestre de 1950, des licences seront délivrées d'office pour l'importation de produits pharmaceutiques et de machines, etc., de la zone de comptes américains. En outre, la validité des licences accordées en vue d'importations en provenance de l'un quelconque des pays appartenant à la zone de comptes américains a été étendue automatiquement aux importations en provenance de l'ensemble de cette zone.

J'espère que les précisions que je viens d'apporter et qui complètent le document de base établi par le Fonds sur le Pakistan ainsi que le rapport du Fonds sur les restrictions à l'importation du Pakistan permettront au Groupe de travail de se faire une idée exacte de la situation du Pakistan. Ma délégation sait gré au Fonds de l'excellent travail qu'il a effectué dans ce domaine ainsi que de l'analyse des données et des chiffres estimatifs ayant trait au Pakistan que, dans un certain nombre de cas, il n'était pas facile d'obtenir; elle se rend compte que l'établissement de ces chiffres estimatifs a exigé des recherches considérables et une étude approfondie. Notre délégation estime que le Fonds, pour aboutir à ces conclusions, a tenu compte des facteurs concrets que comporte la situation

telle qu'elle se présente actuellement et le gouvernement du Pakistan espère que, très prochainement, la situation s'améliorera suffisamment pour lui permettre d'assouplir encore davantage les restrictions dans toute la mesure du possible, pour favoriser les échanges commerciaux multilatéraux. A cet égard, il n'est peut-être pas sans intérêt de mentionner que lorsque le Pakistan est devenu un Etat souverain, les installations portuaires dont il disposait pour ses exportations étaient notoirement insuffisantes. Pour ses exportations de jute, il a fallu que le Pakistan développe considérablement le port de Chittagong. En 1948, ce port ne comportait que trois quais de chargement. Il est maintenant possible dans ce port d'assurer le chargement de 13 navires simultanément. Les travaux d'extension progressent et, en outre, un port nouveau se développe à Chulna. On espère donc que dans un avenir peu éloigné les entraves qui gênaient nos exportations disparaîtront dans une large mesure.

Le gouvernement du Pakistan a également étudié la possibilité d'augmenter la production de produits susceptibles de trouver aisément un débouché dans la zone dollar.

Tels sont, Monsieur le Président, les espoirs que nous fondons sur l'avenir. La situation présente ne permet pas au Pakistan d'adopter en matière d'importation une politique autre que celle qu'il suit actuellement.

Pour conclure, il me suffira de dire que nous accorderons toute l'attention voulue aux vues qui pourront être exprimées au sein du Groupe de travail au cours des présentes consultations. Nous nous efforcerons, mes collègues et moi, de donner aux membres du Groupe de travail tous renseignements complémentaires qu'ils pourraient désirer.